

Tri des archives

Pour gérer efficacement les archives courantes et intermédiaires des communes et des intercommunalités, il est indispensable de distinguer les dossiers à conserver des dossiers à éliminer. Cette opération s'effectue en application des textes ministériels



L'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 du 28 août 2009



Les préconisations DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014

À CONTACTER



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Catherine Poirson et
Vanessa Moré

archives-
communales@vaucluse.fr

Palais des papes
84000 AVIGNON

 **04 90 86 16 18**

 **Courriel**



[<https://www.google.com/](https://www.google.com/)



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON